



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 19 novembre 2015, à 20h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil communal.

Appel : 59 présents lors de l'appel.

14 personnes excusées :

Mmes et MM. José Birbaum, Luigi Carluccio, Maria Gordillo, José-Luis Hernandez, Frédéric Hubleur, Jorge Ibarrola, Alfonso Izzo, Chantal Junod Napoletano, Vincent Maeder, Alain Maillard, Christine Meyer-Favey, Franco Napoletano, Didier Realini, Cédric Weissert.

Absents : MM. David Cananiello et Florian Ray Iunius

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 octobre 2015
3. **Préavis n° 2015/19** – Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction
4. **Préavis n° 2015/21** – Nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour
5. **Préavis n° 2015/22** – SDIS Chamberonne. Harmonisation du tarif des interventions pour déclenchement intempestif d'un système d'alarme
6. Divers
7. Communications municipales

Avant la tenue de la présente séance, de 19h00 à 20h00, une présentation sur le projet de rénovation de la STEP de Vidy a été donnée par M. Olivier Français, Directeur des travaux de la Ville de Lausanne, accompagné de M. Fadi Kadri, Chef du Service d'assainissement de la Ville de Lausanne.

Mme la Présidente salue la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Secrétaire suppléant, le Technicien et le public, puis introduit la séance de ce Conseil :

« Permettez-moi tout d'abord d'excuser Mme Chantal Junod Napoletano clouée au lit par une vilaine grippe. C'est la raison qui me vaut le plaisir de voir M. Charly Rothen à mes côtés pour cette soirée.

Nous avons tous été interpellés par les récents événements tragiques liés à la propagation de la terreur sur l'Europe. Nous sommes en pensée avec toutes les personnes qui ont été touchées par ce drame et sommes toutes et tous conscients que nous aurions pu être sur cette terrasse ou dans ce stade de football, ou encore parmi les spectateurs à ce concert de rock.

Certes, il est fort possible qu'en raison de nos propres sensibilités, nous ayons une analyse différente des événements qui se sont déroulés ces derniers jours.

Mais ce soir, il ne nous appartient pas du tout de gérer cette crise, d'autres ont cette tâche difficile. Nous avons pourtant un rôle à jouer, un rôle qui ne dépend pas que de l'actualité récente, mais qui nous vient de la sagesse de nos anciens, de nos prédécesseurs.

Ce rôle est évident, à tel point qu'il forme le contenu du serment que nous avons prononcé lors de notre assermentation.

Comme nous l'avons déjà toujours fait lors de ces dernières séances et lors des législatures précédentes, nous continuerons de le faire ce soir et dans les séances suivantes :

- demeurer fidèles à la constitution,*
- maintenir et défendre la liberté et l'indépendance de notre pays,*
- exercer notre charge avec conscience, diligence et fidélité,*
- contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,*
- avoir dans tout ce que nous discutons, la justice et la vérité devant les yeux,*
- veiller à la conservation des biens communaux et*
- remplir avec intégrité et exactitude les différentes fonctions que la loi nous attribue.*

C'est ce soir un privilège de pouvoir faire cela.

Moi qui travaille avec des femmes du monde entier, et je m'en rends compte, surtout quand je croise certaines de mes collègues qui viennent de Syrie, du Burundi ou d'ailleurs.

Alors, c'est avec conscience de cette tâche que je reste avec vous, veilleurs au cœur de notre société, au cœur de notre commune.

Au travail donc, car nous en avons aussi ici et c'est ici que cela commence. »

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Charly Rothen afin qu'il puisse procéder à l'appel. Celui-ci relève la présence de 59 Conseillers, 14 personnes excusées et 2 absents.

Suite à l'appel, **Madame la Présidente** poursuit avec les :

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Au chapitre des représentations :

« Il y a eu deux événements lors de ces trois dernières semaines :

1. Le 2 novembre passé, M. Aitor Ibarrola, premier Vice-président du Conseil communal, est allé à la rencontre des jeunes citoyens et des nouveaux bourgeois de notre Commune pour partager un moment avec eux, nouveaux arrivés dans le monde de notre Commune.
2. Le 8 novembre a eu lieu le 2^{ème} tour des élections au Conseil des États.

Bulletins rentrés : 1'784
Bulletins nuls : 25
Bulletins valables : 1'759 dont 19 blancs

Les bulletins blancs sont valables, puisqu'ils comptent dans le calcul de la majorité.

Vous avez certainement pu prendre connaissance des résultats détaillés, tant au niveau cantonal qu'au niveau communal. Pour notre commune, la personne ayant reçu le plus de voix est Mme Géraldine Savary (994) suivie de M. Jean-Luc Recordon (903), et de M. Olivier Français (862). Comme au niveau cantonal, ces trois candidats étaient très proches les uns des autres. »

Au chapitre des communications :

« Peu de communications pour cette fois. Vous avez pu cependant trouver à votre place deux invitations :

1. *La première comportant le choix de deux menus pour le repas qui suivra la prochaine séance du Conseil communal. Je vous prie de remplir le bulletin d'inscription et le déposer sur la table de l'huissier en quittant cette salle en fin de séance.*
2. *La seconde, pour la visite de l'Hôtel de Police de Prilly (PoOuest) fixée au 3 mars 2016. Je vous laisse le soin de me répondre jusqu'au prochain Conseil. Si vous pouvez déjà me faire savoir si vous serez présent ou non pour cette visite, merci de laisser également votre bulletin auprès de l'huissier.*

Je n'ai pas de nouvelles dates à vous préciser par rapport au tableau fourni lors de la dernière séance du Conseil. »

Au chapitre des correspondances reçues :

« En tant que Présidente du Conseil, j'ai reçu copie de deux courriers de la Municipalité :

Le premier : comme elle l'a également fait dans les Communications municipales, la Municipalité y annonce la nomination de Monsieur Stéphane Raveau au sein de la Commission de naturalisation. Je vous rappelle que cette Commission est nommée par la Municipalité. Le groupe Ecublens Forum d'opinions libres n'était en effet plus représenté formellement depuis qu'un membre était sorti de leur groupe, mais pas de la Commission de naturalisation, raison pour laquelle la Municipalité a nommé M. Raveau afin de combler ce manque de représentation.

Le second courrier est adressé au Président de l'EPFL, Monsieur Patrick Aebischer, lui annonçant que lors du dernier Conseil communal, M. Stéphane Masson a déposé un vœu intitulé EPFL à Ecublens, vœu joint en annexe à ce courrier et concernant la confusion quant à la Commune sur laquelle se trouvent l'EPFL et le SwissTech Convention Center. »

Mme la Présidente donne lecture de ce second courrier.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente, référence faite à la dernière séance du Conseil, rappelle que le préavis n° 2015/19 concernant la construction d'une structure d'accueil sur le site de la Coquerellaz avait

été remis à une séance ultérieure. La Municipalité a d'ores et déjà fourni des renseignements supplémentaires et la Commission des finances a pu prendre position suite à ce complément d'information.

Considérant qu'il n'y a pas d'assermentation à ce Conseil, elle propose de remplacer le point 3 – *Assermentation(s)* de l'ordre du jour par le traitement de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette proposition, puis sur l'ordre du jour en son entier. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, **l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2015

Mme la Présidente remercie Mme Junod Napoletano pour la rédaction de ce procès-verbal, puis ouvre la discussion sur ce document.

M. Alain Blanchoud se réfère à son intervention relatée en page 19 des *Divers* (chauffage dans la Grande salle).

Il s'attendait à une information dans les *Communications municipales* ou dans les questions en suspens. Rien n'apparaît sur le site internet. A-t-on oublié d'y répondre ou ce thème sera-t-il abordé dans les *Divers* ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que le problème n'est pas lié au chauffage, mais au système de régulation de celui-ci. Dès qu'il y a un certain nombre de personnes dans la salle, la ventilation s'enclenche et dégage automatiquement de l'air froid. Attentive à ce problème, elle a demandé à notre technicien, M. Jérôme Baillif, de couper la ventilation. Aussi, dans une quinzaine de minutes, la température devrait être plus élevée. Ceci pourra être vérifié en cours de séance. Étant arrivée dans cette salle aux environs de 18h45, elle-même a effectivement constaté la température peu agréable.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité avec une abstention.**

POINT 3 Préavis n° 2015/19 – Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction

Mme la Présidente rappelle que la décision avait été reportée à une séance ultérieure. Comme déjà précisé en préambule du point 1 – *Adoption de l'ordre du jour*, un complément d'information a été apporté par la Municipalité. De plus, la Commission des finances s'étant à nouveau réunie, un rapport complémentaire a été établi. Aussi, elle invite M. Alessandro Stio à en donner lecture.

Après s'être assurée que la Municipalité ne souhaitait pas intervenir à ce stade, **Mme la Présidente** ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/19.

M. Laurent Renaud relève le manque de transparence sur les coûts, ce qui lui fait à nouveau souligner son désaccord sur ce préavis.

Ce bâtiment, très allongé, sur un terrain en forte pente, est composé d'un seul étage. Or, ce type de construction est idéal sur un terrain plat. Il n'a pas de sous-sol, il n'y a pas de besoins pour des caves, ni pour des locaux techniques ou encore pour des places de parc.

Alors, pourquoi devoir payer des travaux supplémentaires, et surtout inutiles, pour ces fondations ? Il les énumère :

- des terrassements inutiles,
- des fondations sur pieux inutiles,
- des murs de soutènement inutiles,
- des honoraires de géotechnicien inutiles,
- des remblayages supplémentaires inutiles,
- des aménagements extérieurs compliqués pour une remise en état autour d'un bâtiment perché sur une pente, également inutiles.

Il estime les coûts nécessaires supplémentaires pour maintenir dressé ce bâtiment préfabriqué en bois à environ CHF 250'000.00, au bas mot. Pourquoi cette plus-value ne nous est-elle pas annoncée ? Elle nous est surtout *cachée*, car ce projet a été établi dans la précipitation et dans la *cachoterie*. Un membre de la Commission ad hoc lui a déclaré que, durant la séance, les discussions étaient systématiquement axées sur le besoin urgent en places d'accueil et le confort de nos têtes blondes. Toujours dans la précipitation, aucune question sur le détail des coûts n'a été abordée ou n'a obtenu de réponse. Et pour finir – cerise sur le gâteau – le promoteur a l'audace de nous signaler une future possibilité de construction devant celle projetée, soit en contre-bas, dans le talus. De qui se moque-t-on ? On nous prend pour des pigeons !

Pour les raisons ci-avant exprimées, il demande à l'Assemblée de refuser ce crédit de construction et de renvoyer ce projet trop coûteux pour une nouvelle étude, moins précitée, effectuée de manière plus sereine.

Mme Danièle Petoud, Municipale, en réponse à M. Laurent Renaud, déclare que ce projet n'a pas été traité de manière précipitée. Il est cependant vrai qu'il s'est très rapidement concrétisé.

Cet emplacement est situé sur un terrain propriété de la Commune, à proximité directe où les besoins sont manifestes, tel que démontré par sa collègue, Mme la Municipale Pascale Manzini.

Par ailleurs, elle souligne que trois *Communications municipales* (ci-après : CM) ont informé les Conseillers sur les diverses démarches menées préalablement au préavis de ce jour :

- Un premier mandat octroyé à un bureau spécialisé dans les marchés publics (Vallat Partenaires SA) afin d'accompagner le service concerné dans une procédure d'appel d'offre, longue, compliquée et précise. Un cahier des charges détaillé a été établi (CM du 20 novembre 2014, pt 3).
- Un second mandat (Bureau de Cerenville) visait à obtenir une étude géotechnique et un relevé topographique (CM du 20 mars 2015, pt 1).
- Un troisième, désignant un bureau (Fragnière-Partenaires) pour une étude de faisabilité afin de vérifier la possibilité d'implémenter ce bâtiment sur le terrain de la Coquerellaz (CM du 30 avril 2015, pt 4).

L'analyse des cinq dossiers parvenus à la Municipalité a été réalisée très consciencieusement, sur des critères précis, permettant une comparaison entre les différentes offres. Certaines proposaient une construction sur un étage, d'autres, sur deux.

Le dossier retenu offre une option intéressante. Selon elle, et contrairement aux dires de M. Renaud, pouvoir construire un second bâtiment dans le futur est bien pensé et permettrait d'utiliser au maximum les terrains appartenant à notre Commune.

A entendre M. Renaud, il semblerait que ses collègues du Conseil n'ont pas posé les bonnes questions, au bon moment, aux personnes présentes, ce qu'elle estime regrettable. Elle signale que des commissaires actifs professionnellement dans le domaine de la construction ont participé à la commission ad hoc ; ils étaient donc en mesure de poser toute question pertinente aux professionnels des services communaux accompagnant les politiques. Réponse a été donnée à toutes les questions. Le rapport de la Commission ad hoc souligne bien qu'une entreprise totale

nous fournira toutes les prestations et livrera un bâtiment clés en mains pour un coût donné. Ceci signifie bien qu'aujourd'hui, les informations et les coûts sont connus et que l'on dispose de plans d'exécution.

Récemment, la Municipalité a appris que Bussigny avait également un projet pour la même surface et parvient à un total de 2.9 mio. Les 2.8 mio soumis ce soir au Conseil ne proviennent pas de nulle part et ne représentent pas du tout une aberration.

M. Mehdi Sébastien Lager estime qu'un terrain existant situé à proximité aurait permis une construction similaire, pour un coût inférieur. Il ne désire pas polémiquer sur cet élément, mais souhaiterait, comme le prévoit notre Règlement du Conseil, que le vote pour ce préavis s'effectue à bulletins secrets, espérant qu'un cinquième des membres présents soutiendront sa demande.

Mme la Présidente demande aux personnes soutenant la proposition de M. Lager de le manifester en levant la main. Sur les 59 membres présents, 15 personnes, soit plus du cinquième, soutiennent cette proposition. Ce vote sera donc effectué à bulletins secrets.

M. Christophe Cartier a entendu que le cantonnement militaire STPA situé à proximité de la Coquerellaz ne sera plus utilisé par l'armée dès l'année prochaine. De ce fait, des installations seraient disponibles. En ce qui concerne le besoin d'un réfectoire, les locaux de la STPA sont bien équipés. La Municipalité a-t-elle envisagé la possibilité d'utiliser cette option en tant que réfectoire ? Ou encore, a-t-elle étudié ce qui pourrait être fait dans l'ancien Collège de la Coquerellaz afin de le réhabiliter, sachant qu'actuellement, selon certains échos, quatre classes seraient libres ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, en réponse à la première question de M. Cartier, confirme que l'Armée a annoncé la libération des locaux STPA au 1^{er} janvier 2018, voire même, plus tard, selon les dernières informations parvenues à la Municipalité. Par contre, le local en question, situé au sous-sol, n'a aucune lumière directe. On pourrait effectivement le moduler en local civil. En l'état, il serait cependant impossible de l'ouvrir à des civils sans consentir un certain investissement pour son réaménagement et plus difficile encore d'imaginer un réfectoire pour des enfants, sans éclairage naturel ; la Municipalité n'y a jamais songé. S'il y avait réelle urgence et pour un temps limité, ceci serait envisageable, mais pas sur du long terme. Par contre, on pourrait éventuellement y prévoir de l'entreposage ou la mise à disposition de quelques locaux pour des sociétés locales, cela requérant dans tous les cas des investissements importants. Il y a actuellement d'autres priorités.

Pour ce qui concerne l'ancien Collège de la Coquerellaz, elle se déclare surprise d'entendre que quatre classes sont inoccupées ...

Mme Pascale Manzini, Municipale, précise qu'il n'y a actuellement pas quatre classes de libres. Des élèves d'Epenex sont acheminés dans l'une d'entre elles. Une autre sert de salle de dégagement pour le deuxième service du réfectoire, tout particulièrement en cas de mauvais temps. Deux autres devraient être utilisées l'année prochaine.

M. Alain Blanchoud précise que, ni l'APEMS, ni la construction de ce bâtiment, ne lui posent problème. Par contre, ce qui l'interpelle : l'ensemble des coûts inhérents au fonctionnement de cette construction. Si l'on observe attentivement les chiffres, à terme, annuellement, ce sont quasi deux millions de francs qui devront être alloués pour accueillir / nourrir des enfants et rétribuer le personnel, au demeurant, très nécessaire. Ce montant lui paraît énorme, considérant :

- une occupation sur une période annuelle incluant environ 17 semaines de vacances
- un centre qui sera inoccupé quasiment deux mois durant les vacances estivales
- finalement, un bâtiment dans lequel aucune autre occupation n'a été pensée, mise à part celle de l'accueil dédié à la petite enfance.

Aujourd'hui, nous avons un manque flagrant de places pour les aînés. Plusieurs clubs ou associations sont à la recherche de locaux, notamment la jeunesse. Un montant si élevé juste

pour l'accueil des enfants qui le fréquenteront à raison de 60% par année lui paraît disproportionné. Pour cette raison – précisant ici que le coût de construction soit trop élevé ou encore que l'emplacement ne soit pas adéquat sont une autre discussion – il votera non à ce préavis engendrant des coûts supplémentaires qui vont perdurer, résultant sur le fait que nos jeunes générations payeront tôt ou tard une part de 4 à 8 points d'impôts uniquement pour permettre des repas aux enfants domiciliés dans notre Commune, repas qui seront payés par les parents.

M. Michele Mossi, estime que M. Alain Blanchoud a pointé l'aspect important de la discussion. L'Assemblée est consciente que l'on s'apprête à voter sur un préavis de construction pour un bâtiment de 2.8 mio. Mais, en réalité, ce qui va grever les finances communales, c'est l'exploitation – pas forcément du bâtiment – mais la participation de notre Commune à un programme largement voté par la population de ce canton qui est l'APEMS, l'offre à nos familles et à nos enfants de pouvoir participer à une activité parascolaire.

Comme on l'a observé, une place à l'APEMS coûte quelque CHF 20'000.00. Dans notre cas, après subvention de la FAJE et des familles, nous parvenons à un montant venant grever les finances communales à hauteur de CHF 7'300.00 par année.

C'est ce montant que fait réfléchir plusieurs membres du Conseil : Est-ce juste ou non ? Est-ce raisonnable ? Ne serait-il pas mieux pour les enfants de prendre leur repas à la maison, avec leurs parents, ou l'un d'eux, voire avec un autre membre de la famille ?

La situation correspond malheureusement à la réalité. Ces coûts représentent des coûts moyens sur tout le canton, liés à des exigences, peut-être extrêmement sévères, de la part du canton. Peut-être sont-ils également liés aussi à notre société, qui n'est pas si solidaire lorsqu'il s'agit d'accueillir des enfants à midi. Ou encore, à d'autres phénomènes : le fait qu'il faille un certain nombre de personnes formées pour accueillir ces enfants ; tous les éducateurs de la petite enfance ou de l'enfance en général le diront : effectivement, ceci est indispensable, il faut un certain nombre de personnes formées pour assurer cet accueil. Cette question dépasse toutefois largement notre Conseil.

Il poursuit. Aujourd'hui, nous subissons un transfert de charges de plus en plus important du canton aux communes, ce qui va – et cela est certain – aggraver nos points d'impôts.

M. Mossi estime toutefois que nous avons l'obligation de répondre à un besoin réel, tout comme à une volonté populaire qui a été largement exprimée par les urnes, notant au passage que le résultat de 70% au niveau cantonal se reflète également au niveau de notre Commune.

Personnellement, ayant toujours assumé ses positions – peu importe que cela soit en phase préélectorale – bien que ce vote s'effectuera à bulletins secrets, il votera en faveur de ce préavis.

Avant de conclure, il revient sur l'aspect financier de la construction – comme l'a relevé M. Laurent Renaud – et qui touche chacun de nous, ce qui l'amène à la question suivante :

La Municipalité a-t-elle examiné d'autres solutions plus économiques ?

Il est vrai que les contraintes liées à la sécurité et à l'accessibilité – comme c'est le cas pour les personnes à mobilité réduite – provenant du canton deviennent de plus en plus importantes et font exploser les coûts de la construction.

Pour ses propres constructions, il relève que le canton trouve des solutions qui sont relativement économiques, comme, par exemple, la location et l'installation de *Portakabin* d'excellente qualité. Il cite, entre autres collègues, l'inauguration voici deux semaines d'un *Portakabin* au Collège Auguste Piccard.

Une brochure lui est récemment parvenue – il se propose de la remettre à la Municipalité. Ce sont des solutions nettement plus économiques et qui, aujourd'hui, atteignent un esthétisme qui est également acceptable pour la commune du Motty.

M. Eric Darbellay adresse ses remerciements à la Municipalité ainsi qu'aux services concernés pour les informations complémentaires reçues, tout comme pour le temps consacré lors de la séance de la Commission des finances du 3 novembre écoulé. Il aurait préféré que ces informations [référence faite au tableau, voir ci-après] parviennent directement, en premier lieu, à l'ensemble du Conseil communal et non pas suite à une invitation de la Commission des finances et à sa demande visant à ce que le Conseil soit informé avant transmission de son rapport.

Au début, il pensait que ce préavis était un peu *maudit*, car ce tableau¹ devait parvenir en information complémentaire suite à la première séance tenue par la COFI. Dans l'*Information complémentaire du 10 novembre 2015* transmise au Conseil, il était indiqué qu'il y était joint. Tel n'était pas le cas.

Enfin, le rapport de la COFI [second rapport daté du 12 novembre 2015 auquel était annexé ce tableau] a été tardivement publié sur le site sécurisé de la commune, certains groupes ne l'ont reçu que le soir même de la préparation. L'Assemblée a pu finalement en prendre connaissance.

Comme tout le monde l'a certainement compris, il y a deux aspects financiers dans ce préavis 2015/19 : le premier, relatif au coût de la construction, le second, aux coûts pérennes engendrés.

Il conclut. Les coûts de fonctionnement sont importants, mais désormais, tous les éléments sont en notre possession afin de permettre ce soir de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Mme Sylvie Pittet Blanchette souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier:

« Je souhaite revenir sur quelques propos tenus par Messieurs Darbellay, Mossi et Renaud lors du dernier Conseil, mais également ce soir et j'aimerais vous apporter quelques compléments d'informations.

En premier lieu, rendons à César ce qui lui appartient, parce qu'au départ, ce sont bien les femmes libérales-radicales, c'est ainsi qu'elles s'appelaient avant la fusion du PLR, qui ont lancé la première initiative en automne 2008 qui demandait le développement de l'accueil parascolaire pour permettre une meilleure conciliation vie familiale – vie professionnelle des femmes. J'entends encore Catherine Labouchère, qui était alors présidente des Libéraux, expliquer l'importance du travail des femmes pour notre économie, de la prospérité de notre canton dépend notre capacité à développer le parascolaire. Entre nous soit dit, la votation du 9 février n'avait pas encore eu lieu, donc, j'imagine aisément quel serait son discours aujourd'hui. Mais ce projet était tellement bon, que ce sont les socialistes qui l'ont repris au Grand Conseil et 9 mois plus tard, le peuple votait un nouvel article constitutionnel. Je n'ai jamais vu de sujet qui a réuni aussi vite nos différents partis.

Malheureusement, c'est après que cette belle entente s'est un peu gâtée. Parce que le grand argentier du canton s'est fait tirer l'oreille pour alimenter les comptes de la FAJE, mais ce sont surtout les petites communes, qui ont vite mis les pieds au mur, lorsqu'elles ont réalisé les coûts engendrés.

Parlons-en de ces petites communes : Entre 2002 et 2009, alors que j'étais encore Secrétaire Générale de l'Association des parents d'élèves, j'ai défendu le développement de l'accueil parascolaire lors de nombreuses assemblées générales de nos groupes locaux et bien souvent, j'entendais « Mais ma p'tite dame, chez nous, les mamans elles restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants, vos préoccupations sont celles des villes ! ». J'ai bien essayé de leur parler de l'évolution de notre société, des choix des familles, des besoins de l'économie, que financièrement ce serait plus supportable d'y aller petit à petit, mais je passais très souvent pour

¹ Projection de la participation communale au coût des places à disposition selon leur utilisation actuelle dans les structures d'accueil (Réfectoires, APEMS + UAPE Domino)

une hérétique. Aujourd'hui, les chiffres le montrent bien, il y a autant de besoins, si ce n'est plus, à la campagne qu'en ville. Mais visiblement, les choses s'arrangent, puisque, enfin, un nouveau projet de loi est en consultation.

Heureusement, Ecublens n'est pas dans ce cas de figure. Oui, je le redis, cela fait 20 ans, en fait, réellement 19 ans, puisque c'est en 1996 que des parents qui habitaient du côté des Perrettes, de la Cocarde, du chemin du Levant, se sont réunis pour créer un groupe de parents d'élèves [ci-après : apé : Association des parents d'élèves] afin d'être reconnus comme interlocuteurs par les autorités. Ces pionnières n'avaient qu'un objectif : développer les structures d'accueil. Elles ont réalisé une première enquête, et si c'est au Pontet qu'elles ont ouvert le premier réfectoire, parce que, visiblement, c'était là que la demande était la plus forte, leur rapport le dit bien, déjà à cette époque-là, qu'il faudrait rapidement ouvrir des lieux d'accueil dans d'autres collèges, notamment à la Coquerellaz, et penser à augmenter les heures d'ouverture. Les autorités de l'époque, et notamment ce Conseil, a eu l'intelligence de prendre conscience de ces besoins et a rapidement repris à son compte l'exploitation de ce premier réfectoire. C'est ainsi que, petit à petit, l'offre en réfectoire a augmenté à Ecublens, jusqu'à l'ouverture de l'APEMS au CSCE. A presque chacune de ces étapes, l'apé a produit un sondage qui relate les besoins des parents ; le dernier date de 2011 et redit bien que la plus forte demande d'accueil avant et après l'école se situe à la Coquerellaz.

Je regrette de ne pas avoir ce soir la présence de Mme Menétray qui était là lors du dernier Conseil, cela m'aurait permis de la saluer et de la remercier pour tout son travail, parce que pendant les 15 ans de ma présence au comité de l'apé, je n'ai cessé de la « bassiner » chaque fois que je la voyais : « Et alors, où en êtes-vous dans vos recherches de solutions pour augmenter le temps d'accueil à la Coquerellaz ? », et elle de me parler de l'essai de rapprochement avec la garderie qui se trouve près de la déchetterie, ou l'exploration des lieux autour de la place du Motty, que ce soit la salle de paroisse, l'auberge, cette salle même, toutes, vous l'aurez compris, inappropriées pour accueillir des enfants régulièrement, le matin, car c'est bien de cela dont on parle, pas seulement le midi, mais le matin, à midi et après l'école, ceci, sur du long terme.

M. Darbellay propose l'exploration d'autres pistes ; si on prend les mamans de jour, il faut bien réaliser que 75% des femmes ont une activité lucrative. Le réservoir de mamans qui acceptent de recevoir chez elles d'autres enfants est de plus en plus réduit, vous me l'accorderez.

Alors, seule solution, la construction. Moi, je comprends M. Renaud qui s'interroge sur le coût du bâtiment. Mais après en avoir discuté avec lui, et pour être moi-même voisine du collège et ayant construit ma maison sur cette même colline, je suis consciente des coûts supplémentaires engendrés pour ne pas se retrouver – et pour ne pas me retrouver – à dormir dans le jardin du voisin du dessous. Je pense donc que le lieu de construction a un coup certain, mais là, visiblement, nous n'avons pas beaucoup de choix.

Comme vous l'avez certainement compris, le développement de l'accueil parascolaire dans de bonnes conditions me tient à cœur. Nos enfants méritent d'être accueillis dans de bonnes conditions, et à la Coquerellaz, il y a tout sur place, c'est une garantie pour leur développement harmonieux.

Parce que nous avons la chance d'avoir eu des pionniers, parce que nos autorités, dont ce Conseil fait partie, ont eu l'intelligence de faire face, petit à petit, aux nouveaux besoins de notre société, nous nous devons, en 2015, de continuer à œuvrer pour le développement de l'accueil parascolaire de notre commune. C'est pourquoi, je vous invite, chères Conseillères, chers Conseillers, à accepter ce crédit de construction, parce que nos enfants, eux, le valent bien. »

M. Charles Koller relève que l'Assemblée a entendu plusieurs arguments. Certains estiment le coût du bâtiment trop onéreux, d'autres, que le projet de construction n'est pas adapté. D'autres encore trouvent que celui-ci est approprié, mais que les coûts de fonctionnement seront beaucoup trop élevés.

Il est d'avis qu'il faut oser ce soir prendre une décision qui offrira les prestations nécessaires à notre population. Notre société est en constante évolution. Il se souvient, lorsqu'il est sorti de l'école à la fin des années 90, au Pontet, il y avait – sauf erreur de sa part – un premier réfectoire, mais la plupart des enfants rentraient prendre leur repas à la maison. Actuellement, la société a changé. Comme déjà souligné, les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à travailler, sans oublier l'augmentation de la population dans notre Commune : des besoins se font ressentir. Il s'agit d'y répondre.

M. Jean Cavalli déclare s'être quelque peu délecté à la lecture de ce préavis n° 2015/19. Il est très *motivant*, puisque l'on nous dit (2^{ème} § du *Préambule*) : « *Au vu de la demande toujours plus croissante d'accueil parascolaire, [...]* » ..., il n'a jamais entendu une telle formulation.

Ceci dit, il est vrai que pour le coût de ce bâtiment, la question peut être posée : N'est-ce pas un peu trop ? Il a effectué un rapide calcul des surfaces. Globalement, nous parviendrions à approximativement 580 m² de plancher utile. Cela ne paraît pas excessif comme coût de construction. Ce qui le dérange par contre, ce sont des explications sur lesquelles il n'a rien entendu ce soir. Il s'en explique :

A la page 2 du préavis, sous le chiffre 3, *Contraintes légales et organisationnelles* (1^{er} §), il est rappelé que « *l'article 63a de la Constitution vaudoise (Cst-VD), dont le titre est « École à journée continue », a été accepté avec plus de 70 % de oui en votation populaire [...] et que « L'article stipule ce qui suit : [...]* ». (Selon lui, on stipule lorsqu'il s'agit de contrat et non d'un article de loi, mais là n'est pas la question.)

Il trouve intéressant que l'on nous rappelle ce que le peuple a effectivement décidé à 70%. À l'alinéa 4 de cette nouvelle disposition constitutionnelle, il relève toutefois la phrase suivante :

« ⁴ *les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.* »

Il souhaite obtenir quelques explications supplémentaires de la Municipalité en regard de cette clause constitutionnelle. À noter que cet article n'a pas encore fait l'objet d'une loi d'application, ce qui est d'ailleurs indiqué dans ce préavis :

« *Bien que la loi d'application de cet article constitutionnel ne soit pas encore en vigueur car elle fait l'objet de nombreuses négociations entre les différents partenaires concernés par cette prestation (Canton, communes, employeurs, parents d'élèves, etc.), son aboutissement ne saurait tarder.* »

Lorsque l'on sait le temps que ce genre de démarche prend, il a le sentiment que nous avons encore du chemin à parcourir. En définitive, il se demande si ce projet, qui est certes sur des pilotis, n'est pas un peu branlant et s'il n'est pas un peu prématuré de se mettre à dos des charges qui sont inéluctables, parce que l'on doit les assumer, car il y a des besoins ... Mais, finalement, les principaux acteurs concernés ne se sont pas mis d'accord. Donc pourquoi se précipiter déjà en s'engageant, comme l'a dit M. Alain Blanchoud, dans un projet qui représentera à terme d'importants et inévitables coûts fixes d'utilisation ?

Il est pour sa part quelque peu étonné que le vote à bulletins secrets ait été demandé. L'Assemblée aura sans doute compris quel sera le sien.

Mme Pascale Manzini, Municipale, déclare qu'il est vrai, une longue période s'est écoulée depuis le vote sur l'introduction de l'article 63a dans la Constitution du Canton accepté par 70.8% des électeurs en septembre 2009 : la mise en consultation du projet de révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a été validée par le Conseil d'État à fin octobre 2015 seulement. Les milieux consultés sur cette révision pourront faire part de leurs remarques jusqu'au 15 décembre. Le Conseil d'État présentera ensuite un exposé des motifs et de modification de la loi au début 2016 pour permettre son examen par le Grand Conseil au printemps 2016, l'objectif retenu étant une entrée en vigueur de la loi modifiée au 1^{er} janvier 2017.

En l'état actuel, nous sommes à bout touchant, les négociations entre canton et communes ayant déjà eu lieu. Ce sont des démarches qui prennent du temps, certains éléments pouvant encore être modifiés. Elle se plaît à rêver : peut-être qu'un jour, le canton augmentera-t-il plus encore sa participation financière dans la FAJE, ce qui nous permettra de diminuer d'autant nos coûts.

En réponse à M. Alain Blanchoud : les parents participent également pour moitié à ces coûts, la seconde moitié étant à charge de notre commune.

Le parascolaire correspond à un phénomène de société. Mme Pittet Blanchette en a parlé. Afin de pouvoir vaquer à leurs activités professionnelles, les parents exercent une pression certaine en regard des places pouvant accueillir leurs enfants, sans oublier le qualitatif de cet accueil.

Elle conclut : il s'agit ce soir pour les membres du Conseil de faire un choix en leur âme et conscience, considérant les besoins actuels de notre société.

Enfin, concernant la possibilité d'utiliser l'abri militaire (STPA), elle souligne que nous avons là un bel exemple de gaspillage de l'argent public.

M. Jean Cavalli se permet de reprendre rapidement la parole pour un élément lui ayant échappé sur les coûts. Lorsqu'il y a eu le vote sur cet article constitutionnel, nous étions loin de la réalité. Aujourd'hui, on commence à nous présenter l'addition. C'est comme si l'on rentrait dans un bon restaurant, il faut savoir qu'à un moment donné, l'addition arrive. Et ici, on commence à voir le début de ces coûts. Il imagine que lorsque la votation a eu lieu, nous n'avions pas de chiffres très précis relatifs à la mise en application de cette disposition constitutionnelle. Nous nous trouvons maintenant en phase de réalisation et c'est pourquoi nous avons notre mot à dire, ce que nous faisons ce soir.

M. Charles Koller ressent certaines réticences de la part de la droite. À ce sujet, il souhaiterait juste communiquer une information à l'Assemblée.

Sur le site du PLR Vaud, trois priorités sont mentionnées. La première étant : *Emploi*. Parmi les divers objectifs relevés dans cette rubrique se trouve *Conciliation vie professionnelle et familiale*, avec en premier point : *Développer des structures d'accueil parascolaire dans les communes*.

Mme Catherine Gauchoux, déclare avoir été membre du groupe de parents bénévoles ayant créé le premier réfectoire ; à ce titre, elle désire rappeler qu'à cette époque, au sein de cette Assemblée, on tenait le même discours : soit, qu'il n'y avait pas de réels besoins dans la commune. Actuellement, quatre réfectoires existent, mais ont une capacité insuffisante qu'il s'agit d'augmenter. Nous faisons face à un flux permanent de nouvelles demandes. Selon elle, nous sommes confrontés à la même situation concernant l'accueil avant et après l'école. Elle espère que dans quelques années, l'on pourra constater que les besoins actuels étaient réellement concrets.

M. Medhi Sébastien Lager ne peut, dans ce dossier, laisser dire à la gauche ce que la droite avait déjà mis en place auparavant.

Ceci étant précisé, son groupe en a largement discuté lors de la préparation du Conseil de ce soir : l'APEMS n'est pas à remettre en discussion. Ce qui le serait : trouver une solution globale pour l'APEMS au sein de notre Commune, en non pas placer des emplâtres de part et d'autres sur une jambe de bois. Car cela risque de nous coûter très cher.

Il confirme avoir effectivement déclaré qu'il faudrait peut-être songer à déplacer les enfants et les réunir dans un bâtiment qui pourrait être construit à un emplacement donné, en évitant ainsi de démultiplier les coûts salariaux des employés devant assurer la gestion de l'accueil parascolaire. Il souligne que le parti radical libéral et le libéral qu'il est sont pleinement favorables à l'accueil parascolaire. Mais notre ville a quatre collèges répartis sur sa commune. Il serait donc bienvenu de définir un seul et unique emplacement dédié à l'accueil. La mobilité est possible, que ce soit à

ped ou en transports publics. Un seul bâtiment permettrait de réaliser une économie assez importante en termes de coûts.

C'est bien cette idée que certains essaient d'insuffler et qui serait à proposer à nos Municipaux : une solution centralisée pour l'ensemble de la Commune.

Mme Frédérique Reeb-Landry souligne qu'elle n'a certainement nul besoin de convaincre le Conseil de son intérêt pour le parascolaire, en ayant déjà parlé lors du précédent Conseil. Il est pourtant vrai que ce soir, un certain nombre de questions sont soulevées en relation aux coûts du projet et aux surcoûts qui pourraient survenir lors de la construction, de même qu'aux coûts liés à l'exploitation. Lors du Conseil du 30 octobre écoulé, elle avait fait part du besoin d'une certaine flexibilité. Au niveau de la Municipalité, n'y aurait-il peut-être pas moyen de rassurer l'Assemblée sur le fait que :

- si l'on construit sur la pente de la Coquerellaz, nous ne devons pas consentir des milliers de francs supplémentaires et que
- si une construction était réalisée à cet endroit, d'autres solutions permettraient une maximisation de l'utilisation des deniers publics qui seraient investis dans ce bâtiment.

M. Pierre Kaelin, Syndic, souhaite souligner que la Municipalité a déjà réalisé à l'interne une étude concernant l'emplacement de l'accueil parascolaire de même qu'une analyse sur le plan paysager et esthétique.

Certes, la Municipalité a abordé d'autres options d'emplacement. Mais il s'agit de rester conscient que notre Commune a des sites spécifiques au niveau scolaire. Un facteur reste très important : celui de la proximité des écoles.

Lors de la séance de préparation de ce Conseil, il a été effectivement discuté de lieux qui seraient mieux situés aux yeux de certains. Il a bien entendu M. Lagger, mais envisager une centralisation dans un *méga réfectoire* n'est selon lui pas une bonne idée. Expérience vécue, déjà avec une quarantaine d'enfants, la gestion n'est pas aisée, ne serait-ce que le bruit environnant : les enfants s'expriment, et c'est bien normal, sans compter les coûts liés au transport et le temps de déplacement. Selon lui, personne n'aurait à y gagner.

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus sollicitée, prie M. l'Huissier de procéder à la distribution des bulletins de vote et donne ensuite lecture des Conclusions du préavis n° 2015/19 sur lequel le Conseil est appelé à se prononcer.

Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletin nul :	1
Bulletins blancs :	3
Oui :	35
Non :	20

Par conséquent, le préavis n° 2015/19 tel que présenté est **accepté par 35 oui et 20 non**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/19,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver la construction d'une structure d'accueil parascolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'800'000.00 TTC (deux millions huit-cent-mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.217 « Coquerellaz – APEMS ».

Elle sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en temps utiles, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

POINT 4 Préavis n° 2015/21 – Nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Mme la Présidente relève que, s'agissant ici d'un Règlement intercommunal, il doit être à ce titre soumis auprès de toutes les communes concernées. Lausanne ayant apporté des amendements, le Conseil est donc appelé ce soir à se prononcer une seconde fois.

Elle invite M. Jean-Jacques Hefti, rapporteur de la Commission ad hoc, à donner lecture de son rapport. A relever deux vœux formulés par dite Commission :

1. *Encourager Lausanne-Région à obtenir des sociétés offrant une plateforme communautaire de réservation de logements (type Airbnb²) une collecte directe de la taxe de séjour, comme c'est déjà le cas dans la plupart des villes américaines et dans un nombre de plus en plus important de villes européennes.*
2. *Que la notion de "régulièrement" à l'article 6 § 1 soit précisée dans une prochaine communication municipale, en particulier, en ce qui concerne les hôtes qui ont des proches ou de la famille qu'ils reçoivent chez eux.*

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Nicolas Morel pour la lecture de son rapport de minorité.

M. Nicolas Morel, en préambule à sa lecture, souhaite préciser que son rapport n'est pas forcément partagé par l'ensemble de son groupe, Les Verts. Il s'exprimera donc à titre strictement personnel.

Puis, la parole est donnée à M. Alessandro Stio pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Mme la Présidente demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale, se réfère dans un premier temps au rapport de la Commission ad hoc afin d'y apporter deux informations complémentaires :

² Voir site <https://www.airbnb.ch/> « Louez des logements uniques auprès d'hôtes locaux dans plus de 190 pays »

1. Tableau en page 1 (*État d'acceptation dans les Conseils* au 4 novembre 2015). Le Conseil de St-Sulpice a adopté ce préavis lors de sa séance du 18 novembre 2015.
2. Quant à la mention : « *Il aurait été intéressant de savoir si les communes ont accepté la première version ou la deuxième version de ce que l'on discute ce soir.* » Réponse : Pour les communes avec *oui* inscrit sous *Adoption*, il s'agit bien du préavis tel qu'amendé et discuté ce soir en Conseil. Ecublens et Romanel s'étaient déjà prononcées sur la première version et doivent repasser devant leur Conseil.

Concernant les vœux émis par la Commission ad hoc :

Pour le premier vœu : la réponse figure dans le paragraphe précédent transmis par ses soins à la Commission ad hoc après renseignements pris : le *Airbnb* est un phénomène récent, en pleine évolution. Le FERL (Fonds d'équipement de la région lausannoise), Hôtellerie lausannoise et l'Office du tourisme font le maximum pour se tenir informés afin de suivre la tendance.

Second vœu : Une *communication municipale* suivra.

Si ces deux vœux ne lui causent aucune préoccupation, tel n'est pas le cas pour le rapport de minorité établi par M. Nicolas Morel. Elle en est désolée, mais il lui est impossible de formuler une quelconque promesse ce soir, tout en insistant sur le fait que ce préavis est intercommunal ; Ecublens ne peut faire différemment des autres communes. En conclusion, elle ne peut répondre positivement à cette demande.

Ceci étant dit, elle se permet d'exprimer sa surprise à M. Morel : référence faite à son appartenance aux Verts Ecublens, il n'abonde pas dans le sens de la politique d'un Syndic Vert lausannois. Elle estime que c'est la politique culturelle de la ville de Lausanne qui est ainsi atteinte.

Concernant le rapport établi par la Commission des finances :

Par rapport au constat relevant qu'« [...] *Ecublens semble peu bénéficiaire de subventions octroyées* [...] »

Ceci est inexact. Pour les taxes de séjour qui sont prélevées dans notre Commune, un 30% revient à Ecublens Animations. Parmi les autres prestations que le FERL peut attribuer, il y a notamment :

- le site web de Lausanne Tourisme qui est actuellement revu ; un lien sur le site d'Ecublens apparaîtra ;
- des brochures publicitaires qui seront éditées par Lausanne Tourisme incluant une page pour chaque commune (celle d'Ecublens sera rédigée par nos soins, et l'on ne ventera pas uniquement l'EPFL et l'UNIL, mais bien ce que l'on souhaite illustrer) ;
- un livre qui s'intitule *Grand Week end* sera distribué en librairie, à l'étranger également et parlera aussi d'Ecublens ;
- des applications internet, i-phones et autres moyens modernes de communication pour l'Office du tourisme de Lausanne et l'Office du tourisme du canton de Vaud au travers desquelles nous pourrons aussi assurer notre visibilité.

M. Nicolas Morel désire juste mentionner à l'attention de Mme la Municipale Studer que le parti des Verts n'est pas un parti monolithique. Parfois, il y a des différences, des divergences mêmes, sérieuses entre membres de ce parti. Il espère que les autres partis acceptent également ce type de divergences. Il estime qu'il n'est pas raisonnable de simplement mettre le doigt sur des divergences qui sont tout à fait naturelles.

M. Alberto Perez a une question d'ordre pratique, car il se sent particulièrement sensibilisé par le cas des étudiants qui louent des chambres ou studios. À l'article 5 – *Exonération*, il est précisé que :

« *Sont exonérées du paiement de la taxe :*

a) *les personnes qui sont soumises à l'impôt sur le revenu et sur la fortune dans la commune et qui :*

– ont leur domicile principal dans la commune [...] »

Sa question : Un étudiant, ayant déposé ses papiers dans la Commune, s'il fait les choses correctement, occupe son domicile principal. Il est donc soumis aux impôts ; par conséquent, il ne paie pas la taxe. Pourquoi la Commune lui envoie-t-elle une facture lui demandant le paiement de cette taxe ?

Mme Anne-Claude Studer, Municipale, précise que sont assujettis à cette taxe de séjour les étrangers avec un permis B, L ou sans permis. Pour les permis C, F, N ou carte de légitimation, il n'y a pas de taxe de séjour.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/21 tel que présenté est **accepté à une large majorité**, avec **une voix contraire** et **7 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/21,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'adopter la version finale du nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour tel que présentée.

POINT 5 Préavis n° 2015/22 – SDIS Chamberonne. Harmonisation du tarif des interventions pour déclenchement intempestif d'un système d'alarme

Mme la Présidente passe la parole à M. Claude Masson pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, ainsi qu'à M. Alessandro Stio pour celui de la Commission des finances. Puis, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/22.

M. Michele Mossi relève que lors de la séance de préparation de son groupe, il a été dit que la trentaine d'interventions effectuées concerne essentiellement deux ou trois entreprises. Considérant l'augmentation non négligeable de la taxe, il suggère à la Municipalité de les informer afin d'éviter toute réaction.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/22 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/22,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver la modification de l'Annexe 1 au Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne.

POINT 6 Divers

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les Divers.

M. Christophe Cartier revient sur la présentation faite avant la tenue de ce Conseil, soit le projet de rénovation de la STEP de Vidy et plus précisément, sur la nouvelle société EPURA SA. Il regrette que l'annonce concernant la création de cette société n'ait pas été faite avant cette présentation. À son avis, il y a eu un certain manque de communication, si l'on considère toutes les années ayant lié notre commune à la CISTEP. L'existence de cette nouvelle société est connue seulement maintenant, alors que l'on a déjà reçu les budgets, budgets qui seront traités lors du prochain Conseil.

Il n'a pas eu la possibilité de poser la question de manière officielle suite à cette présentation. Toutefois, que l'on s'en rende bien compte : il a été dit qu'un droit distinct et permanent de superficie a été accordé à Epura SA. Dans le préavis de 81 pages rédigé pour le Conseil communal de Lausanne, un montant annuel de CHF 625'00.00 est mentionné (n° 2015/21 du 19 mars 2015, article 6 – *Montant de la redevance de superficie*, page 59) : Il faut être conscient que celui-ci sera réparti entre les communes concernées.

Il souhaite savoir pour quelle raison la communication concernant la création de cette société a été aussi tardive.

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que le Conseil intercommunal de la CISTEP a été informé lors de sa séance du 28 septembre 2015.

Elle signale que les comptes ont été reçus quelques jours avant cette rencontre. Un pré-budget avait été établi et la version finale est parvenue relativement tard, car la ville de Lausanne venait de créer cette société (15 septembre 2015).

Plusieurs Conseillers municipaux ont interpellé M. Olivier Français en mentionnant leur surprise de ne pas avoir été informés plus rapidement de la création de cette société anonyme afin d'être mieux préparés. Sa réaction a été vive, voire violente, prétextant que les personnes présentes savaient qu'un important projet allait être réalisé.

M. Français a malgré tout mentionné que le préavis présenté le 16 juin au Conseil communal de Lausanne était disponible et aurait donc pu être lu. Par contre, il a très bien expliqué la situation : la ville de Lausanne est endettée ; aussi, la solution d'un cautionnement afin de permettre la réalisation de ces travaux a été retenue. Mme la Municipale souligne que c'est malgré tout, par le biais d'Epura SA, la ville de Lausanne qui va rassembler les 300 mio nécessaires à cet important investissement. Les communes concernées financeront bien sûr l'amortissement et assumeront une part du montant concernant le droit de superficie. Elle rappelle cependant que 65% des coûts de la STEP de Vidy sont assumés par Lausanne, la répartition entre les communes étant moindre.

Elle ne peut en dire plus à ce sujet mais espérait que le Conseil profiterait de poser ces questions directement à M. Français pour qu'il puisse expliciter clairement la situation. Il a passé rapidement sur ce point, mais a été tout à fait honnête, en expliquant la situation telle qu'elle est. Il l'a relevé à plusieurs reprises : le Président de la CISTEP fera partie du Conseil d'administration d'Epura.

Les membres du Conseil intercommunal feront le nécessaire pour obtenir régulièrement des informations. Mention est faite d'un courrier qui leur est parvenu la semaine dernière : l'assemblée s'est déjà réunie et il a été convenu que Conseil d'administration d'Epura SA transmettra des communications régulières. Ce dossier pourra donc être suivi de près.

On peut bien sûr toujours réagir, mais on sait forcément qu'Ecublens ne va pas construire sa propre STEP. Notre commune reste tributaire de Lausanne. Nous allons faire avec, mais accordons notre totale confiance. M. Français a clairement précisé que ce n'était pas un dossier destiné à générer des profits. Peut-être peut-on imaginer que Lausanne paiera un peu moins par ce biais, mais elle ne pense pas qu'il faille considérer la chose en ce sens.

Mme la Municipale conclut en réaffirmant que les membres des Municipalités concernées suivront de près l'évolution d'EPURA SA.

M. Christophe Cartier remercie Mme la Municipale Petoud pour ses informations. Il souhaite toutefois indiquer qu'au niveau des dates et des informations qui sont transmises au Conseil intercommunal, il a lui-même un communiqué de Lausanne sous les yeux intitulé *Protection des eaux : la Ville adopte un plan directeur et annonce la construction d'une nouvelle STEP* (Direction des travaux de la ville de Lausanne, 26 mars 2015) qui précise :

« *Les installations existantes lui seront vendues et un droit distinct et permanent de superficie lui sera accordé.* »

Ce communiqué se trouve sur le site internet de la ville de Lausanne.

Mme Danièle Petoud, Municipale souligne qu'en fait, M. Olivier Français avait tout à fait raison de s'en prendre aux Municipalités qui n'avaient pas lu ce Communiqué de presse et suivi cette affaire aussi bien que la Ville de Lausanne. Elle réitère cependant que tous les Municipaux présents à cette séance étaient surpris d'apprendre la création de cette société.

M. Alberto Perez souhaite apporter une communication ludique : ce samedi, l'EPFL d'Ecublens, [rires dans la salle] ... Il reprend : L'EPFL organise une manifestation qui a pour nom : *Scientastic* (*Scien* pour *science* et *tastic* pour *fantastique*), pour ainsi dire, une porte ouverte sur le thème de l'énergie. Il sera possible de visiter des laboratoires, de suivre des conférences, de visionner des films et de participer à des ateliers. Les jeunes sont tout particulièrement bienvenus, les moins jeunes aussi, bien sûr. Pour plus de renseignements, les membres peuvent consulter : <http://scientastic.epfl.ch/>

M. Manuel Wüthrich, référence faite à la *Notice explicative pour l'élection du Conseil national du 18 octobre 2015*, page 12, *Canaux de vote*, souhaite intervenir quant à la période d'ouverture du local de vote. Le texte de son intervention est joint au présent document (annexe I).

Mme la Présidente précise qu'en sa qualité de Présidente du Conseil, elle est également Présidente du Bureau électoral. Ce n'est pas la première fois qu'elle entend cette question concernant deux jours d'ouverture. À sa connaissance, Ecublens n'a pas reçu d'autorisation spéciale de la Préfecture, mais cette autorité connaît notre manière de conduire des élections et n'a pas réagi à cet égard. Nul n'étant censé ignorer la loi, elle se propose de regarder attentivement la chose pour les prochaines élections, tout particulièrement pour celles de février prochain. Si cela devait correspondre à l'Arrêté de convocation édicté par le canton de Vaud, représentant notre base légale pour l'organisation des élections, elle définira alors comment s'organiser au mieux pour respecter cet élément. Elle adresse ses remerciements à M. Wüthrich pour avoir attiré son attention sur cette question.

Mme Géraldine Binggeli souligne, comme certains l'ont déjà remarqué, que la patinoire éphémère est en construction sur la place François Silvant pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Cette patinoire, en bordure de la place, touche pratiquement les places de parking pour le dépôt garderie. Cet état de fait ne laisse plus aucun passage pour les piétons. Des travaux sont en cours pour mettre en place la croisée des chemins, soit un trottoir longeant le Centre commercial du Croset afin de sécuriser la mobilité douce. Elle souhaite faire part à l'Assemblée de sa surprise : constater qu'il n'y a plus de passage pour les piétons aux abords de la patinoire.

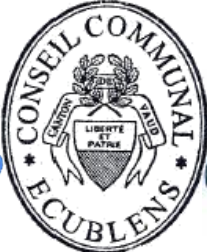
POINT 7 Communications municipales

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les *Communications municipales* point par point.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente**, avant de clore la séance, rappelle à l'Assemblée de déposer son bulletin d'inscription pour le repas de Noël auprès de notre Huissier, M. Jacques Taverney. Il est 22h05.

Ecublens, le 23 novembre 2015.

La Présidente		La Secrétaire
 Anne-Thérèse Guyaz		 Chantal Junod Napoletano

Annexe I : Intervention de M. Manuel Wüthrich (période d'ouverture du local de vote à Ecublens)